

Le baccalauréat général 2022 2023

L'organisation du lycée général

L'organisation du lycée général propose des **parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.**

Le lycée offre **trois types d'enseignements** :

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.
- Des **disciplines de spécialité** choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale (**trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première**). Ces disciplines bénéficient d'horaires significatifs permettant de proposer des programmes ambitieux et de donner du temps aux élèves pour les apprentissages. Des enseignements facultatifs permettront, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
- Un **temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée** pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves seront accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

Le contrôle continu : 40% de la note finale

40% de la note du baccalauréat évaluent les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales. En complément, l'élève peut ajouter des enseignements optionnels pour compléter son parcours. Ces options ne font pas l'objet d'épreuves terminales. **Les notes retenues au baccalauréat sont alors calculées à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal.**

Les élèves font valoir leurs moyennes annuelles, établies à partir des moyennes trimestrielles ou semestrielles de l'élève sur le cycle terminal, dans les enseignements concernés :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première
- Histoire-géographie, enseignement scientifique, langue vivante A, langue vivante B et enseignement moral et civique (classes de première et de terminale)
- Enseignements optionnels

En éducation physique et sportive, la note retenue au titre du contrôle continu est la moyenne des notes obtenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

Les épreuves finales : 60% de la note finale

Chaque lycée présente une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de première. En classe de terminale, il présente quatre épreuves finales :

- **Deux épreuves écrites** portent sur les enseignements de spécialité choisis par le candidat.

- **Une épreuve écrite de philosophie** : pour tous, ce choix correspond à une tradition française et à la nécessité de conforter l'esprit critique dans la formation des jeunes générations.
- **Un oral d'une durée de 20 minutes** préparé tout au long du cycle terminal : savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral constitue un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence. L'épreuve orale repose sur la **présentation d'un projet préparé dès la classe de première** par l'élève.

Le calendrier des épreuves finales

Pour la session 2023, les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars 2023**.

Les épreuves de philosophie sont fixées le **mercredi 14 juin 2023 matin**.

Les épreuves du Grand oral du baccalauréat général sont fixées du **lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2023**.

L'organisation des enseignements

Le cycle de détermination : la classe de seconde générale et technologique

Le cycle de détermination correspond à la **seconde générale et technologique**. Il est commun aux élèves souhaitant s'orienter vers la voie technologique ou vers la voie générale. C'est à l'issue de la seconde que les élèves choisissent l'une de ces voies.

La classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe de détermination où **l'élève teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une orientation en première**.

Le cycle terminal : les classes de première et terminale de la voie générale

Le cycle terminal correspond aux **classes de première et de terminale** en voie générale ou technologique. Il s'achève par l'obtention du baccalauréat.

Une spécialisation progressive

La **classe de première** comprend une partie importante d'enseignements communs tout en permettant **un début de spécialisation grâce trois enseignements de spécialités** choisis pendant l'année de seconde.

En **classe de terminale**, la part des enseignements communs diminue au profit d'une spécialisation plus forte dans la perspective d'une poursuite d'études supérieures.

L'un des trois enseignements de spécialité suivis en classe de première est abandonné en terminale, au profit d'une spécialisation plus marquée dans deux disciplines. L'enseignement de spécialité suivi en première est évalué au contrôle continu, les deux autres (conservés en terminale) le sont par l'intermédiaire des épreuves finales..

Des enseignements communs à tous les élèves

En première, ils représentent 60 % du total de l'horaire : 15 h sur un total hebdomadaire de 26,5 à 28 h selon les enseignements de spécialité choisis.

Ils donnent une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.

En terminale, les enseignements communs représentent 30% du total des enseignements soit 8,5 heures sur un horaire hebdomadaire total de 27 à 28 heures selon les séries.

Des enseignements optionnels

Les candidats **ne peuvent être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels**. Dans la **voie technologique**, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans **deux options en classe de première, et dans deux options en classe de terminale**. Dans la **voie générale**, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans **une option en classe de première, et dans deux options en classe de terminale**, chacune appartenant à un groupe d'enseignements optionnels distinct, **auxquelles peuvent s'ajouter** chaque année un ou deux enseignements optionnels de **Langues et cultures de l'Antiquité, en latin et en grec**. L'inscription à une option à l'examen emporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement.

Une personnalisation des parcours à chaque niveau

Tous les élèves bénéficient **d'accompagnement personnalisé**, à raison de 54 heures annuelles, pour réussir leur scolarité et mieux s'adapter au rythme et aux objectifs du lycée. Il comprend trois volets : soutien, approfondissement et aide à l'orientation.

L'accompagnement des élèves au lycée contribue à la personnalisation des parcours et à la réduction de l'échec scolaire. Il est complété par d'autres dispositifs au choix de l'élève :

- des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements
- des stages passerelles pour aider des réorientations éventuelles
- du tutorat qui permet à l'élève de bénéficier de l'aide d'un adulte référent tout au long de sa scolarité au lycée